

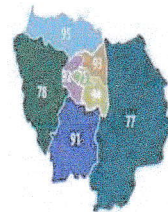


ADHESION AU SIPPR ILE DE FRANCE

SIPPR IDF : 418, rue Aristide Briand-77350 Le Mée sur Seine

Tél. : 07 87 09 97 86 – mail : sippridf@gmail.com

SITE INTERNET : <https://propriete-rurale-idf.com>



Chère adhérente, Cher adhérent, Cher Propriétaire,

Votre adhésion à notre syndicat Interdépartemental de la Propriété Privée Rurale d'Île de France est arrivée à échéance.

Comme chaque année, nous vous invitons à renouveler votre cotisation, ressource unique et indispensable au bon fonctionnement de notre structure dont tous les administrateurs sont bénévoles.

Vos cotisations constituent notre seule source de revenus. Le nombre d'adhérents est donc une donnée essentielle pour accroître nos actions et renforcer notre crédibilité auprès de l'ensemble de nos interlocuteurs.

Nous sommes déterminés à poursuivre en 2024 notre action pour:

- **Vous Représenter** : dans les différentes commissions (SAFER, tribunaux paritaires, CDOA, CDPENAF ...) dont les décisions impactent la gestion de votre propriété.
- **Vous Défendre** : notre syndicat est force de propositions et intervient auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et du gouvernement.
- **Vous Conseiller** : pour la gestion de vos biens ruraux (bail rural, fermage, transmission, fiscalité, etc..) avec l'appui de juristes spécialisés.
- **Vous Informer** : en retrouvant dans notre revue tous les deux mois l'actualité centrée sur la vie rurale.
- **Vous Aider** : un conseil préalable permet souvent d'éviter une procédure coûteuse et hasardeuse.
- **Vous Alerter** : sur les actions à mener pour la gestion de votre patrimoine rural et pour la défense de la propriété privée.

Offres et avantages de l'adhésion

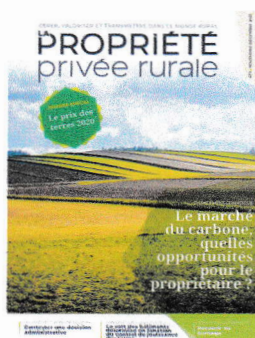
- Une **assurance responsabilité civile** couvrant vos terres agricoles, vos parcelles isolées de bois et vos surfaces en eau
- Un **tarif préférentiel à 51€** pour l'abonnement d'un an à notre revue bimestrielle
- Un **accompagnement juridique** par les experts de notre fédération nationale en cas de litiges
- Un **Flash info envoyé par mail** en fonction des actualités
- Une **cotisation déductible** de vos revenus fonciers
- Un accès à une **banque de données juridiques**
- Un outil d'aide pour **l'établissement des factures des fermages**

Votre adhésion au travers de notre syndicat interdépartemental de l'Île de France renforce le poids de la Fédération Nationale et des propriétaires ruraux sur les plans législatif et réglementaire.

En 2023, ce sont des rencontres avec : le ministre de l'Agriculture et son cabinet, des dizaines de parlementaires, de fonctionnaires et de partenaires ; c'est aussi un travail sur de nombreuses commissions, projets et propositions de lois.

A l'aube de 2024, je vous présente tous mes vœux de bonheur, santé et réussite, pour vous et vos proches, dans l'espoir de vous retrouver à l'occasion de l'Assemblée Générale le 24 MAI prochain.

Confiant dans votre fidélité, je vous prie de croire, chère adhérente, cher adhérent, en l'expression de mes sentiments dévoués.



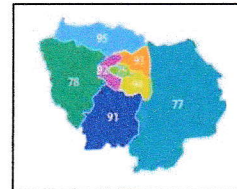
Le Président,
Francis Chéreau



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL de la
PROPRIETE PRIVEE RURALE d'Île de France**

BULLETIN D'ADHESION 2024

**A renvoyer
dès le 1^{er} janvier et au plus tard le 15 mars 2024**



Date : _____
 Nom/Prénom : _____ Age : _____
 Adresse : _____
 Tél : _____ Portable : _____ E.mail : _____
 Nom de société : _____ Etes-vous exploitant OUI NON
 Adresse de la propriété (si différente de la précédente) : _____
 Etes-vous abonné (e) à la revue de la Propriété Rurale OUI NON

Barème de cotisation 2024

<u>SURFACE</u>	<u>cocher la case</u>	<u>ADHESIONS</u>
de 0 à 49 ha	<input type="checkbox"/>	57 €
de 50 à 99 ha	<input type="checkbox"/>	90 €
de 100 à 199 ha	<input type="checkbox"/>	133 €
de 200 à 299 ha	<input type="checkbox"/>	266 €
à partir de 300 ha	<input type="checkbox"/>	320 €
Cotisation solidaire (hors assurance)	<input type="checkbox"/>	50 €
Nue-propriété	<input type="checkbox"/>	Gratuit

Merci de nous communiquer l'email des nus-propriétaires; ils seront adhérents à titre gracieux et recevront informations et invitations :

L'adhésion au Syndicat inclut une assurance responsabilité civile.

L'assurance démarre le jour de l'adhésion et il faut adhérer au plus tard le 15 mars 2024

Ne sont assurées que les terres nues, petits bois, friches, landes et mares.

Pour l'assurance, il est **impératif** d'indiquer les surfaces par département et par commune de votre propriété (arrondie à l'hectare, situation au 1^{er} janvier 2024) :

Département	Commune	Surface (ha)

Surface totale assurée en 2024 en hectares :

L'adhésion donne droit à un tarif préférentiel (51€ au lieu de 78€) à l'abonnement de la revue nationale.

Merci de retourner par mail ou courrier ce bulletin complété (Impératif pour l'assurance) à :

SIPPR IDF – Mme de Vigneral - 32 rue de Noisy – 77130 Ville Saint Jacques

- Je joins un chèque à l'ordre de SIPPR IDF (**A l'adresse ci-dessus**)
 - Je règle **par virement** en précisant « **Nom/Prénom et adhésion 2024** »
- Références bancaires: IBAN : FR76 1870 6000 0010 6433 9700 093 BIC : AGRIFRPP887

IMPORTANT : Cette cotisation est déductible de vos revenus fonciers **2024**. Un reçu vous sera envoyé par courrier en **décembre 2024** pour justification d'adhésion.